

M. BOUCHE Eric

Responsable de Section Syndicale SUD-Rail à l'ECT de Limoges

M. LACROIX Laurent

Secrétaire du syndicat SUD-Rail région de Limoges

Madame Céline BURET

Inspectrice du Travail - Section 02

BP 13 203, 2 Allée Saint-Alexis, 87032 Limoges

Objet: Saisine suite à VT (journées supplémentaires chômées) imposés

Madame,

Nous vous sollicitons à nouveau concernant les difficultés rencontrées par les agents à temps partiel, et par le fait de leur imposer des journées chômées supplémentaires (VT) pour un simple motif de gestion.

Pour exemple, en date du 15 et 16 Juin 2015, un agent s'est vu imposé 2 journées chômées à temps partiel (VT), le coupon de réponse fourni à cet agent précisant « VT pour besoin du service ».

Si l'accord RH662 prévoit dans son préambule que le temps partiel doit permettre à l'agent de concilier sa vie familiale et professionnelle, nous n'avons trouvé dans cet accord aucun trait réglementaire permettant à la direction de l'ECT de Limoges de pouvoir imposer, pour besoins de service, des journées supplémentaires chômées (VT) pour un agent à temps partiel.

Qu'attendons nous de l'inspection du travail ?

Nous souhaiterions que vous puissiez intervenir auprès de l'ECT de Limoges afin de faire cesser ces pratiques non réglementaires.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons au besoin à votre disposition pour de plus amples renseignements.

E. BOUCHE

L. LACROIX